

Débat d'orientations budgétaires 2016

Comité syndical du 23 février 2016

RAPPORT d'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux régions, aux communes et aux syndicats composés de communes de plus de 3 500 habitants l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Le débat est obligatoire et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il s'agit d'une obligation d'information des élus : effective et préalable à l'examen du budget. Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit donner lieu à une délibération. La note de synthèse est obligatoire (rapport d'orientation budgétaire), et outre sa transmission aux élus, elle doit être rendue publique (mise en ligne sur internet...) ainsi que le prévoit la loi NOTRE.

Le débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, des ressources de la collectivité

Rappel du calendrier budgétaire 2016 :

Novembre-décembre 2015: réunions des commissions thématiques : propositions d'actions prioritaires pour chaque commission

17 décembre 2015: réunion des présidents de commissions et du Président du Parc pour mettre en lien les différentes propositions, les articuler et les prioriser au vu des moyens disponibles (financiers, temps de travail ...)



23 février 2016: débat d'orientations budgétaires en comité syndical



22 mars 2016 : vote du budget primitif en comité syndical



21 juin 2016 : vote d'une décision modificative en comité syndical

1- Contexte général et grandes orientations de l'année 2016

Le premier objectif du DOB est de mettre en discussion les priorités d'intervention de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

1-1 Contexte 2016 :

La compétence « Parc naturel régional » étant une compétence régionale, les relations entre le conseil régional et les syndicats de Parcs sont très fortes. Principal partenaire technique, la **Région Provence Alpes Côte d'Azur** contribue majoritairement au financement du syndicat aussi bien sur son fonctionnement (cotisation) que sur son programme d'actions (convention d'objectifs). Suite aux élections de décembre 2015, la mise en place du nouvel exécutif régional va aboutir à la définition de nouvelles orientations, d'une nouvelle organisation qui concernera notamment les PNR. Dans un premier temps, la **désignation des nouveaux élus** régionaux siégeant au sein des

syndicats mixtes de Parcs conduira au renouvellement des 8 conseillers régionaux (4 titulaires et 4 suppléants) siégeant au comité syndical et à l'élection des 2 conseillers régionaux siégeant au bureau (dont un sera vice-président du Parc).

Ces changements auront lieu dans tous les PNR de la Région (7 existants et 2 en projet) et donneront parfois lieu à un changement de présidence, ce qui fera évoluer l'organisation de l'association du **réseau des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur** créée en 2015. Ainsi le Parc du Verdon qui accueillait administrativement l'animateur du réseau, mis à disposition par le conseil régional, transférera ce rôle à l'association en 2016.

Le syndicat mixte sera également impacté en 2016 par la **poursuite de la réforme territoriale** : des changements sont encore à venir sur l'organisation du territoire suite aux schémas départementaux de coopération intercommunale, évolution des compétences des départements... Cependant les membres fondateurs du Parc étant les communes, les départements et la région, il n'y aura pas d'évolution dans la gouvernance et la composition du Parc en 2016 (sauf si une commune nouvelle issue de la fusion de plusieurs communes du Parc est créée).

La question de la légitimité des **départements** à rester membres des syndicats mixtes de Parcs naturels régionaux malgré l'évolution de leurs compétences a été clarifiée au niveau national par une Instruction du Gouvernement du 22/12/15 parue au JO du 1 er janvier 2016 :

- La présence des départements dans les parcs naturels régionaux (PNR) :

Si les départements ne disposent pas de compétence globale en matière environnementale, ils demeurent compétents notamment en matière d'espaces naturels sensibles (chapitre II du titre IV du livre 1 du code de l'urbanisme), d'espaces agricoles et naturels périurbains (articles L. 143-1 et suivants du code de l'urbanisme) ainsi que dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques et marins (art. L. 211-7 du code de l'environnement). Or, les PNR « concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. A cette fin, ils ont vocation à être des territoires d'expérimentation locale pour l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux » (article L. 333-1 du code de l'environnement).

Les départements pourront ainsi continuer à œuvrer au sein des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux, de sorte que leur participation au sein des syndicats mixtes de PNR n'est pas remise en cause par la suppression de la clause de compétence générale.

D'autre part, des évolutions sur les Parcs naturels régionaux sont attendues en terme législatif, pour 2016. En effet la **loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** prévoit de nouvelles dispositions qui seront à intégrer lors de la révision de la charte. La loi sera examinée au Sénat fin janvier. Parmi les modalités qui nous concerneront dès 2016 figure celle sur la durée de validité des chartes : vu la complexité et le coût de révision des chartes, la loi prévoit **d'allonger leur durée de 12 à 15 ans**. Ce qui aurait pour conséquence **pour le Verdon une charte valable jusqu'au 27 février 2023** (et non 2020) et donc un démarrage de la procédure de révision en 2019 (et non en 2016).

Concernant le **contexte financier** en 2016, il est toujours tendu, les réductions des dotations de l'Etat aux collectivités et les politiques de sobriété budgétaires des membres du Parc obligent à une rigueur dans la gestion et une prudence dans la prévision budgétaire du syndicat. La recherche des moyens de mise en œuvre du programme d'actions se fait de plus en plus en direction des **fonds européens**, ce qui génère une augmentation forte de la charge de travail en terme de suivi administratif et financier mais également un impact fort dans l'équipe technique qui est amenée à se mobiliser par à-coups pour répondre aux **appels à projets**, ce qui génère du retard sur les autres actions prévues...

Ainsi une grande part du travail fait par l'équipe, en 2015, a porté ses fruits et permis de valider presque tous les outils financiers 2015-2020 du Parc et du territoire :

- La **convention d'objectifs 2015-2020** du Parc du Verdon a été signée le 12 octobre 2015 avec la **Région, l'État** et bientôt les **deux départements** ; une annexe opérationnelle 2016-2017 a d'ores et déjà été adoptée.
- Le programme européen **LEADER 2015-2020 grand Verdon**, monté avec le Pays A3V, a été validé pour 1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux : le nouveau groupe d'action locale qui va le piloter a été constitué et les premières subventions pourront être attribuées au 2^e trimestre 2016.

- Dans le cadre du programme de développement du massif des Alpes (POIA), le programme **Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** a vu sa stratégie validée à l'automne et son programme d'actions 2015-2020 déposé fin décembre. Sa validation et le montant définitif de l'enveloppe de fonds européens sont attendus dans le 1^{er} trimestre 2016 (le coût total des projets est de 10 M€).
- Le **contrat rivière 2016-2021** a été construit et son plan de financement est en cours de finalisation, pour une signature mi-2016. Il présente environ 50 M€ de budget répartis entre 200 projets portés par 44 maîtres d'ouvrage.

D'autre part, le Parc a participé à la construction, donné un avis et co-signé les **CRET** (contrats régionaux d'équilibre territoriaux) des 4 pays couvrant le Verdon (Haute Provence, pays Dignois, Pays A3V et Provence Verte) et le Parc a porté l'animation et la rédaction du CRET du Haut Var pour le compte des communautés de communes Lacs et Gorges du Verdon et Artuby Verdon n'étant concernées par aucun pays.

Notre objectif est également de maintenir nos **partenariats** en cours avec les grands acteurs privés du territoire qui cofinancent nombre d'opérations du Parc et des projets des communes :

- La convention avec EDF (à renouveler cette année pour 2016-2020),
- La convention avec la SCP (2014-2020) en cours de validité (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration pour un montant annuel de 300 000 euros),
- des partenariats plus ponctuels sur des opérations avec l'Occitane.

2016 sera également l'année de construction du futur **fonds de dotation pour le Verdon** et de son test avec le partenariat construit avec ECOCINÉ Verdon (« 1 % pour le Verdon ») ; cet outil soutiendra à terme l'autofinancement des projets portés par la régie d'aménagements des sites naturels portée par le Parc.

De nouveaux partenariats sont également à construire avec les **villes portes** du Parc et, en 2016, une première action en ce sens est prévue avec la ville de Draguignan.

1-2 Priorités pour 2016

Les propositions d'actions émises par les commissions thématiques du Parc s'inscrivent dans les priorités du **programme d'actions 2015-2017** validées en début d'année 2015 en comité syndical.

Certaines actions concernent l'ensemble des commissions :

- le suivi de la mise en œuvre de la charte. En 2016, l'évaluation intermédiaire menée en 2014 sera soldée par la diffusion de la note de synthèse d'évaluation,
- la coopération avec les différents membres ou partenaires du Parc :

Avec les communes :	Appel à communes volontaires, accompagnement de projet, des PLU, réponse à des sollicitations, journées d'information, mise à disposition de données via le système d'information territorial... Réunion annuelle des maires du Parc (le 4 avril 2016 ?)
Avec les intercommunalités :	Sollicitation de l'adhésion des communautés de communes et d'agglomérations au syndicat mixte Installation d'un réseau de 5 pôles de visioconférences en lien avec les EPCI (Castellane, Comps, Aups, St Julien le Montagnier, maison du Parc) Réflexion pour le transfert de GEMAPI Articulation sur les actions suivantes : SCOT/déclinaison de la TVB,

	construction de la destination Verdon / programme Espace Valléen, mise en œuvre du programme Leader
Avec les Pays :	Cogestion du programme Leader avec le pays A3V + candidature commune à TEPCV Lien avec les pays / mise en œuvre des CRET + projets de coopération spécifiques
Avec les villes portes :	Première étape du partenariat avec la ville de Draguignan
Avec les autres PNR :	Participation aux réseaux national et régional des PNR, participation au Réseau régional des espaces naturels (RREN) et à Alparc (réseau alpin des espaces naturels)
Coopération Liban Sud :	Poursuite de la coopération avec la communauté de Jezzine

COMMISSION PATRIMOINES NATURELS

Les inventaires et suivis scientifiques

- **Inventaires et suivis** scientifiques pour alimenter le diagnostic de la trame verte et bleue et l'**observatoire de la biodiversité du Parc**,
- **Inventaires participatifs de la biodiversité** : dans une commune volontaire.

Préserver la biodiversité et la géodiversité

- **Animation des sites Natura 2000** + accompagnement des aménagements prévus par la régie,
- **Démarche REGAIN** : démarche d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles sur le plateau de Valensole, menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture 04, la Société du Canal de Provence et SupaAgro de Montpellier. Le Parc est plus particulièrement en charge de 2 actions : l'amélioration de la qualité des sols (expérimentations, formations...) et le renforcement des services rendus par les infrastructures agro-environnementales (plantations de haies...)
- Animation du **plan agro-environnemental du Verdon**, en partenariat avec le CERPAM, construction et suivis des mesures agro-environnementales au bénéfice des agriculteurs et des éleveurs situés dans les zones Natura 2000,
- Finalisation de l'étude d'impact du piétinement dans le cadre du plan de gestion des gorges du Verdon,
- **Plan d'action sur le patrimoine géologique** en lien avec la stratégie espace valléen Verdon,
- Suite du **plan d'actions chauves-souris**.

Gestion/préservation/restauration des milieux

- Relance d'un **plan d'action en faveur des zones humides**,
- Suivi des sites d'intérêt écologique du plan de parc,
- Suite de la création de la Réserve biologique dirigée sur la **forêt communale d'Aiguines**.

Déclinaison de la Trame verte et bleue sur le territoire du Parc du Verdon, dans un plan paysages, agriculture, pastoralisme et biodiversité

- Définition de la Trame verte et bleue sur le Parc. Mise en œuvre du projet déposé au titre du FEDER, **sur 3 ans** et démarrant en 2016 par la phase **diagnostics naturalistes et agricoles**, l'acquisition des données d'occupation du sol (le MOS).

Ces diagnostics permettront ensuite aux élus de fixer les **priorités pour le territoire**. Une concertation est prévue à ce stade. Un **programme d'actions** sera défini sur la 3^e année pour décliner la TVB. L'ensemble de la démarche permettra d'alimenter les diagnostics des SCOT, des PLU et de préparer le futur plan de Parc.

COMMISSION EAU et MILIEUX AQUATIQUES

Les actions de la commission eau concernent le territoire du Parc et le territoire du bassin versant (69 communes) et s'inscrivent dans les 5 objectifs du SAGE Verdon.

En 2016, la priorité sera de finaliser la démarche d'**extension du périmètre du SMPNRV pour la gestion du grand cycle de l'eau** et l'animation du SAGE. Après le positionnement des communes du Parc sur les nouveaux statuts en 2015, l'ensemble des communes hors Parc et des EPCI sera amené à adhérer au syndicat en 2016.

D'autre part le nouveau **contrat rivière 2015-2020**, construit en 2015 sera validé mi-2016.

Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques :

- Réflexion à mener sur le bassin versant pour la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI**,
- Démarrage étude du **plan de gestion sédimentaire du Haut-Verdon**,
- **Suivis topographiques du lit** du Verdon.

Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes :

- Projet de **restauration du Colostre** : cette rivière est aujourd'hui dégradée : mauvaise qualité des eaux, nombreux désordres écologiques liés aux aménagements passés, nombreux seuils... Ce cours d'eau, autrefois apprécié des habitants de la vallée, a aujourd'hui une image et un fonctionnement altérés et manque d'entretien. L'objectif du projet est de retrouver un bon fonctionnement global du cours d'eau, tout en répondant aux besoins et usages socio-économiques (irrigation agricole, usages touristiques, intérêt patrimonial, attentes des riverains et des pêcheurs...). Le projet de restauration du Colostre répond à des enjeux environnementaux, mais pourra également aboutir à une nouvelle vision de la rivière par les habitants, à une meilleure appropriation de ce cours d'eau, à une mise en valeur et à des sites plus attractifs... Une étude menée en 2013-2014 a programmé plusieurs phases d'intervention dont la première a fait l'objet d'un projet proposé au financement du FEDER sur 3 ans. Ainsi seront traités en priorité les tronçons du bas Colostre sur Saint-Martin-de-Brômes et Allemagne-en-Provence. Des études complémentaires seront également lancées sur les secteurs de Riez et Roumoules. Au-delà des travaux, des actions de sensibilisation des riverains et des villageois sont prévues.
- **Travaux d'entretien** et de restauration du bas Verdon (+ secteur Malaurie),
- Étude de programmation des travaux sur le secteur de l'Artuby/Bruyère/Jabron et Lane,
- Procédure de renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général sur l'ensemble du bassin versant du Verdon,
- Réflexion sur le ravin Notre Dame à Valensole.

Aller vers une gestion solidaire de la ressource :

- Renouvellement de la **Convention pluriannuelle avec EDF**,
- Mise en œuvre de la **convention de partenariat avec la SCP** et notamment sur le volet de soutien au financement des stations d'épuration (en 2016 sont prévus les projets de Vinon-sur-Verdon, Allemagne-en-Provence, Castellane, Aiguines, Bargème et Le Bourguet et les soldes des projets de Saint-Julien-le-Montagnier, Brenon, Sillans-la-Cascade, et des toilettes sèches des Salles-sur-Verdon, d'Esparron, de Montagnac).

Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques :

- Accompagnement des projets d'amélioration de la qualité de l'eau prévus au contrat rivière (schémas d'assainissement, stations d'épuration, réseaux, protection de la qualité de l'eau).

Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux :

- Animation du plan de gestion des Gorges : définition et suivi des projets d'embarquement/débarquement pour les activités d'eau vive, organisation des formations pour les professionnels de l'eau vive.

COMMISSION AMÉNAGEMENT TERRITOIRE / URBANISME / PAYSAGE

Vers des paysages requalifiés

- déploiement de la **charte signalétique du Parc** rééditée en 2015.

Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés

- travaux **d'aménagement et de valorisation des belvédères du Col d'Illoire et de la dent d'Aire**
- Changement des **panneaux** des belvédères de la **route des crêtes**,
- Installation d'un **réseau radio** permettant la communication au fond des gorges (écogardes) et dans les zones non couvertes par les portables alentour (utilisable par les éleveurs),
- **Commande groupée** de panneaux d'information / sites touristiques,
- Définition du **Programme** de travaux et lancement d'un concours d'architecte pour l'aménagement du **Point Sublime – Couloir Samson**,
- Finalisation des études de faisabilité pour les communes des **Salles (piste de Garuby) et de St Julien le Montagnier (plage de St-Julien)**.

Vers une valorisation et une diffusion du patrimoine bâti du Verdon

- Inventaire du patrimoine lié à l'eau en lien avec le service de l'inventaire de la Région,
- Recherche de financements pour la suite du programme de valorisation (chantiers...)

Les écogardes :

- Mise en place du **dispositif saisonnier** (recrutement des 11 saisonniers + 3 chefs de secteurs, formations, patrouilles de mai à octobre...),
- Poursuite des **patrouilles mixtes équestres** avec les Gendarmes 04 et 83,
- **Ecoveille** sur les sentiers,
- Accompagnement des **manifestations sportives**,
- Accompagnement des communes volontaires pour l'encadrement de la **circulation motorisée** en espace naturel.

Plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Suite à la validation du nouveau plan de gestion 2016-2020, les principales actions en 2016 seront :

- **volet pédagogique** : organisation de la gouvernance du centre d'initiatives pédagogiques en agriculture avec l'accompagnement du PILES 04, poursuite du programme d'animations, travaux d'aménagement d'un dispositif de découverte de la salle de traite à la ferme ;
- **volet agricole** : les travaux de la bergerie étant terminés, en 2016 il s'agira de veiller au bon déroulement des activités agricoles et d'accompagner le GAEC dans la définition de travaux complémentaires répondant à leurs besoins ;
- **volet accueil** : organisation de l'accueil des visiteurs de la ferme pédagogique (test d'installation de toilettes sèches), création de supports d'accueil et d'information, réflexion stage porté par le Conservatoire du littoral) des objectifs en terme d'interprétation ;

- **volet gestion des bâtiments** : définition du projet de restauration de l'ancienne ferme et des canaux de Valx, poursuite de la restauration des appartements de Félines, lancement des travaux de restauration de la grange.

Vers des documents exemplaires de planification urbaine

- accompagnement des 20 PLU+ 1 carte communale en cours de finalisation,
- accompagnement du PLU intercommunal du Moyen Verdon.

COMMISSION DIFFUSION DES CONNAISSANCES (culture, éducation, communication)

Gérer, diffuser et vulgariser des données

- suivi des **observatoires thématiques du territoire**, du système d'information territorial, de l'**évaluation de la charte** : déploiement du logiciel EVA, sortie du rapport d'activité 2015,
- amorce d'un positionnement du Parc sur l'**Open data** (ouverture des données),
- Création d'**outils et des supports de sensibilisation** pédagogique,
- Développement du **centre de ressources** du Parc,
- **Récolter et valoriser les témoignages** des habitants par le blog des rencontres.

Améliorer la communication sur le territoire selon les publics ciblés

- finalisation de la nouvelle **stratégie de communication** et actualisation de la charte graphique,
- mise en œuvre des **actions de communication** : relations presse et médias, différents supports de communication, site web, lancement du film *Verdon secret*,
- préparation des 20 ans du Parc qui auront lieu en 2017.

Mobiliser et accompagner le réseau des partenaires

- mobiliser le réseau des partenaires éducatifs en proposant des cycles de rencontres et de formation (réflexion à mener en 2017),
- appui aux actions du **Conseil de développement** du Parc : soutien financier et appui technique à l'organisation d'un cycle de rencontre et d'échanges avec les habitants du territoire + finalisation de l'action prévue sur la mise en ligne des informations concernant les plans d'épandage des boues de STEP,
- mobilisation du réseau d'acteurs culturels autour du site web la Mescla et de rencontres.

Développer l'implication des publics

Suite à la validation de la nouvelle stratégie éducative du Parc en 2015 :

- Mise en place du nouveau **programme pédagogique** annuel du Parc. Les grands projets : mobilisation citoyenne autour de la rivière du Colostre ; la conduite des inventaires citoyens de la biodiversité sur une commune volontaire ; le déploiement du programme pédagogique de Valx en relation avec le reste du territoire ; organisation de la fête du Parc ; coordination du fil rouge le long du Verdon autour du ramassage de déchets et de l'entretien de la rivière ; chantiers participatifs ; coordination des événementiels.

Mettre en place une politique d'accueil et d'interprétation du territoire

- Finalisation du **schéma d'interprétation et de valorisation des patrimoines du Verdon**, suivi des projets d'interprétations sur certains sites (Maison nature et patrimoines, belvédères des Gorges, espace valléen...),
- Animation du conseil scientifique : en lien avec le suivi des projets de valorisation des patrimoines archéologiques du territoire et des démarches ethnologiques

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Structurer la destination touristique Verdon

- Renouvellement du volet 1 de la **charte européenne du tourisme durable**,
- Construction de la **destination touristique Grand Verdon** avec le Pays A3V dans le cadre du programme Leader,
- **Mise en œuvre du programme d'actions de l'Espace valléen** : il s'agit d'un programme sur 5 ans, composé de nombreuses actions portées par des communes, des intercommunalités, les départements, des

associations... et certaines par le Parc. Ce programme sera co-financé par l'Europe, l'État et la Région et priorisé autour des 3 objectifs issus de la concertation menée en 2015 :

- ➔ **organiser l'accès et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites du Verdon** : actions qui seront mises en œuvre par la Régie du Parc + actions d'amélioration des déplacements (schéma de mobilité, navettes...);
- ➔ **élargir l'offre d'écotourisme du Verdon fondée sur les patrimoines** : actions de création et de valorisation de circuits de randonnée type GR de pays, actions de valorisation des patrimoines, actions de promotion et de communication et mise en réseau des acteurs de l'écotourisme ;
- ➔ **mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** : actions permettant d'impliquer l'ensemble des acteurs et notamment les offices de tourisme et les villes portes dans la diffusion d'une image et de messages coordonnés, création du fonds de dotation pour le Verdon.

2016 sera la première année de mise en œuvre du programme avec notamment comme actions prioritaires :

- l'élaboration d'un **schéma de mobilité touristique durable** au service de l'itinérance,
- la qualification et l'animation d'une **offre d'itinérance** pour positionner le Verdon comme une destination reconnue dans le domaine des **mobilités douces** + opération « Changez d'approche » (Mountain Wilderness) - 10 sorties sans sa voiture,
- la mise en place des **premiers GR de pays** et le lancement d'un outil de promotion de la randonnée sur internet en lien avec les autres parcs (Geotreck – chemins des parcs),
- développement des circuits et de **l'offre de vélo-tourisme** en appui à Vélo loisirs Provence,
- l'édition de supports de promotion référençant l'offre d'**écotourisme** (carnet découverte),
- accompagnement de la commune d'Allons / projet de **réhabilitation de la gare**.

Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique du territoire

- élaboration d'une **candidature commune Parc-Pays A3V à l'appel à projets TEPCV** (mobilité, fonds de soutien, conseil architectural, rénovation du bâti public, éclairage public...),
- sensibilisation des habitants aux **démarches écocitoyennes de transition énergétique** (visites bâtiments durables, stage sur Blieux, charte Ciel noir...)

Relocaliser l'économie et les échanges

- co-organisation des **marchés paysans du Verdon** avec Bienvenue à la ferme et la Chambre d'agriculture 04,
- lancement de l'outil « **offre de produits locaux du Verdon** »,
- suivi de la **marque Parc**,
- **expérimentation d'un espace de coworking** avec opérateurs et communes (Riez, Moissac ou St Julien le Montagnier...)

Maintien de l'activité agricole et des entreprises agricoles

- bilan et définition d'une **nouvelle stratégie agricole**,
- évolution des **Espaces test d'installation agricole**,
- poursuite de l'opération de **conservation des variétés fruitières** du Verdon 2016-2018,
- élaboration du projet « **centre de ressources agricoles** » de Valx.

Concilier développement économique et biodiversité

- poursuite de l'opération de conservation des **variétés fruitières du Verdon** 2016-2018,
- démarche **REGAIN** sur le plateau de Valensole (cf. commission patrimoine naturel),
- **valorisation de l'état des lieux des enjeux forestiers** du Verdon réalisé par l'OFME en 2015.

Reconnaître et accompagner le rôle du pastoralisme dans le développement du Verdon

- Mise en œuvre des premières actions issues du **groupe de travail pastoralisme** et prédation suite à la délibération du comité syndical de juillet 2015.

2 - Évolution des ressources

Les **cotisations** des membres au syndicat mixte sont fixées dans les statuts. Elles sont obligatoires et représentent la seule ressource fixe du Parc. En effet, celui-ci ne perçoit aucune taxe ou impôts directs. Les autres ressources du syndicat se composent de **subventions sur actions** et de quelques recettes propres issue de la régie de vente (éditions, loyers des terres et des bâtiments de Valx et Félines...)

On peut noter, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, une évolution importante en 2012 à l'occasion de l'intégration des missions du syndicat mixte des pays du Verdon.

À noter également la présence d'une **dotation de fonctionnement de l'État** (non inscrite aux statuts) et qui pour 2016 semble être reconduite au même niveau. Ce maintien, dans le cadre d'un contexte financier tendu pour l'État est le résultat de la mobilisation de la Fédération des Parcs et se traduit régionalement dans la convention d'objectifs.

<i>Évolution des cotisations statutaires</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Région	808 306	930 105	941 266	947 855	947 855
Départements 04 et 83	154 074	198 726	201 114	202 520	202 412
Communes	166 892	170 168	172 352	175 584	176 960
État (dotation fonctionnement)	125 000	125 000	125 000	125 000	125 000

Pour 2016 : il est proposé un maintien des cotisations des membres avec l'application, comme le prévoient les statuts, d'une revalorisation indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation pour la Région et les Départements (+ 0,2 %). Concernant les communes, il est proposé le maintien des cotisations à 4 euros par habitant DGF.

NB : les nouveaux statuts prévoient une double cotisation pour les communes :

- 3,80 euros par habitants DGF pour la charte (concerne les 46 communes du Parc),
- 0,20 euros par habitant DGF pour la gestion du grand cycle de l'eau (concernant les 40 communes ayant déjà délibéré pour adhérer au 2^e objet du syndicat).

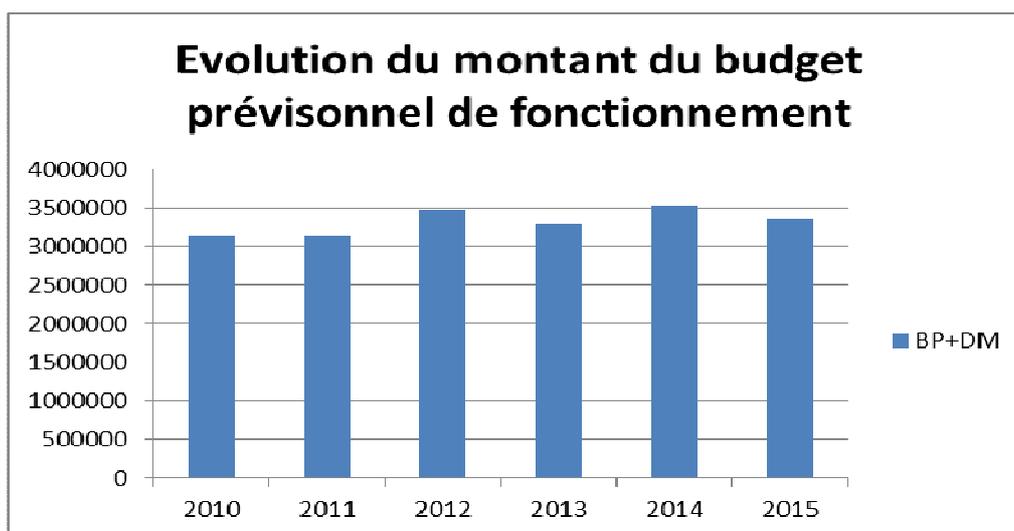
L'arrêté préfectoral actant les nouveaux statuts n'ayant pas encore été pris, ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront qu'au budget 2017.

Les nouvelles cotisations pour 2016 seront proposées au vote du CS ainsi :

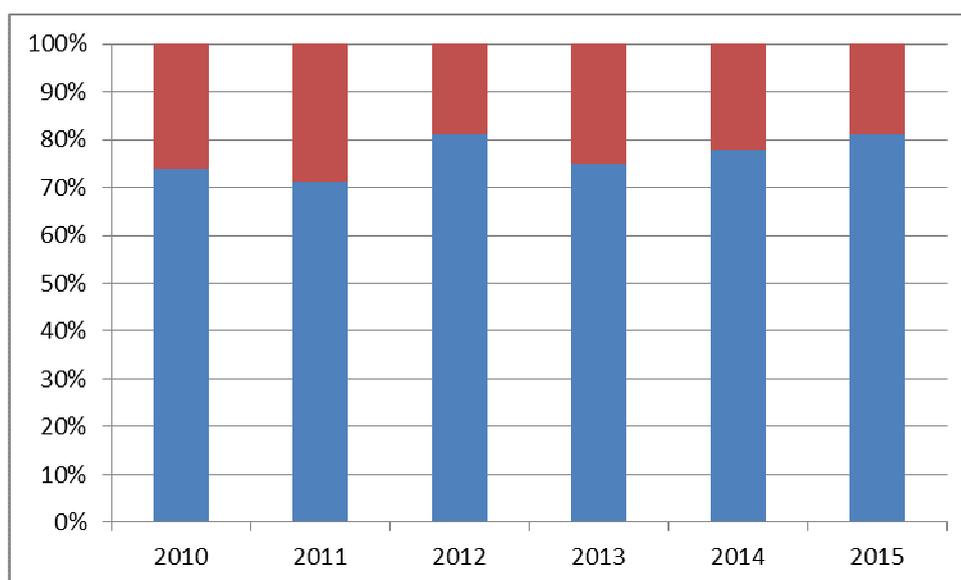
- Conseil régional : 949 750 euros,
- Conseils départementaux : 101 408 euros chacun,
- Communes : 178 120 euros répartis sur les 46 communes.

3 – Principaux postes de dépenses du budget fonctionnement :

Globalement le budget de fonctionnement du Parc depuis 2008



Evolution du taux de réalisation (rapport entre dépenses réalisées et dépenses prévues) :



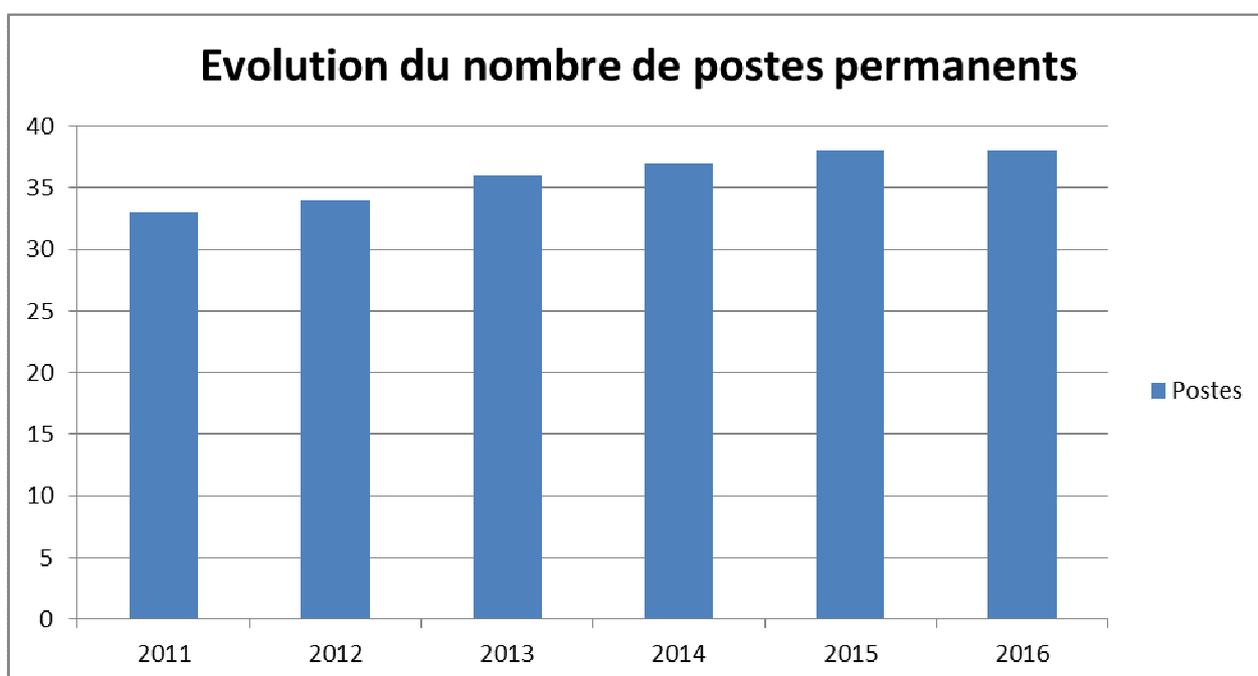
3-1 Évolution de la masse salariale :

Évolution du coût budgétaires ces dernières années :



Évolution de l'effectif :

L'effectif du Parc est en progression depuis sa création et tend à se stabiliser ces dernières années. Hormis les contrats courts (saisonniers dont écocardes, besoins occasionnels), il est de 36 personnes permanentes en 2015 et sera identique en 2016 (création du poste Colostre compensée par la fin du contrat sur l'appui au démarrage de l'animation sur Valx).



Pour 2016 : en dehors du pôle eau, il est proposé de rester à **effectif constant** en faisant évoluer certains postes pour s'adapter aux nouvelles priorités de l'année.

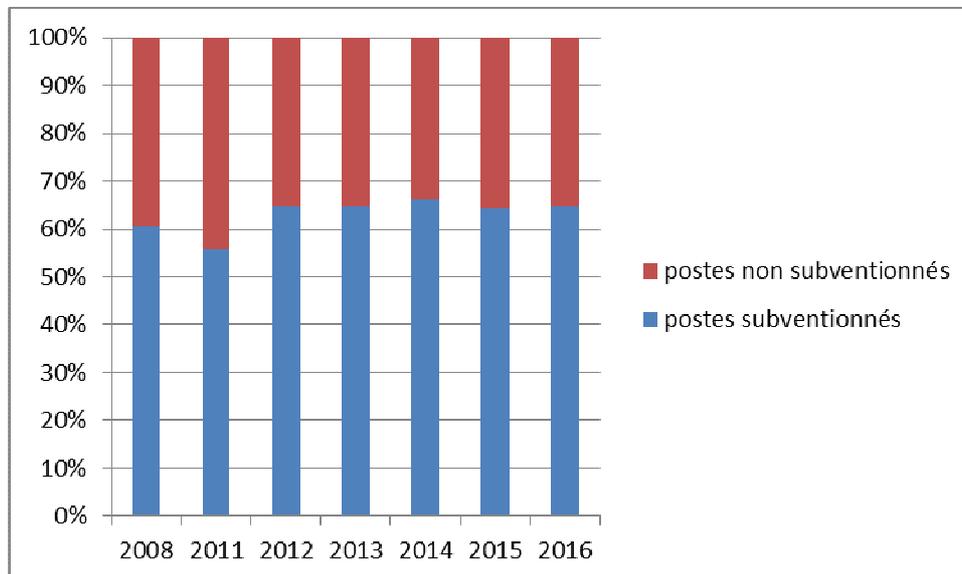
Concernant le pôle eau, il est proposé, en lien avec l'extension du périmètre et le développement des compétences de procéder à une première création de poste en 2016 (poste lié à la mise en œuvre du projet Colostre et financé). Après articulation avec les intercommunalités et dans le cadre de la réflexion sur le transfert de GEMAPI un poste

pourrait être créé pour accompagner la réflexion. L'Agence de l'eau est prête à le financer. Le cas échéant cette création fera l'objet d'un débat en CS avant prise de décision.

Proposition d'organigramme 2016 en annexe.

Financement des postes :

Proportion de postes subventionnés :



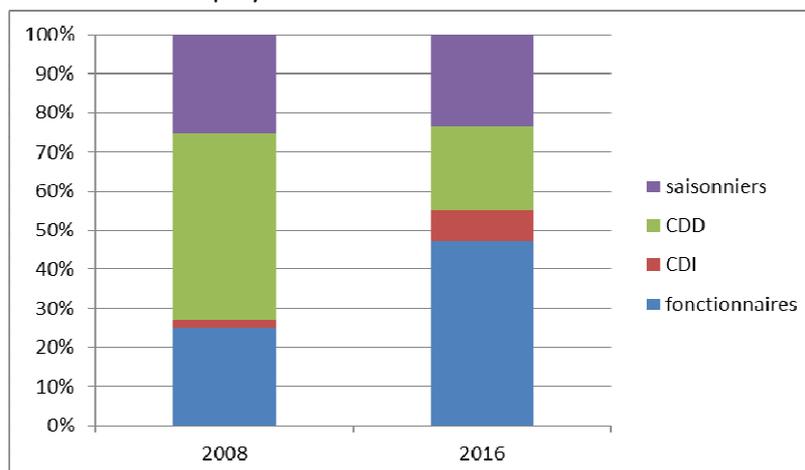
Perspectives pluriannuelles concernant le financement des postes : s'est amélioré grâce aux différents programmes financiers ou appels à projet auxquels le Parc contribue ou répond.

Sur les postes subventionnés prévus en 2016 :

- 2 se terminent au 1^{er} trimestre et ne seront pas renouvelés,
- 6 sont financés par l'Agence de l'eau dans le cadre du Contrat rivière 2015-2020,
- 3 sont financés par l'État / animation des démarches Natura 2000 (conventions pluriannuelles),
- 3 sont financés par des appels à projet européens sur 3 ans (chiffre qui sera amené à augmenter avec le déploiement du programme Leader),
- 1 bénéficie d'un financement PRE de la Région sur 3 ans,
- 20 sont financés sur actions dans le cadre de la convention d'objectifs avec la Région (dont les 13 écogardes).

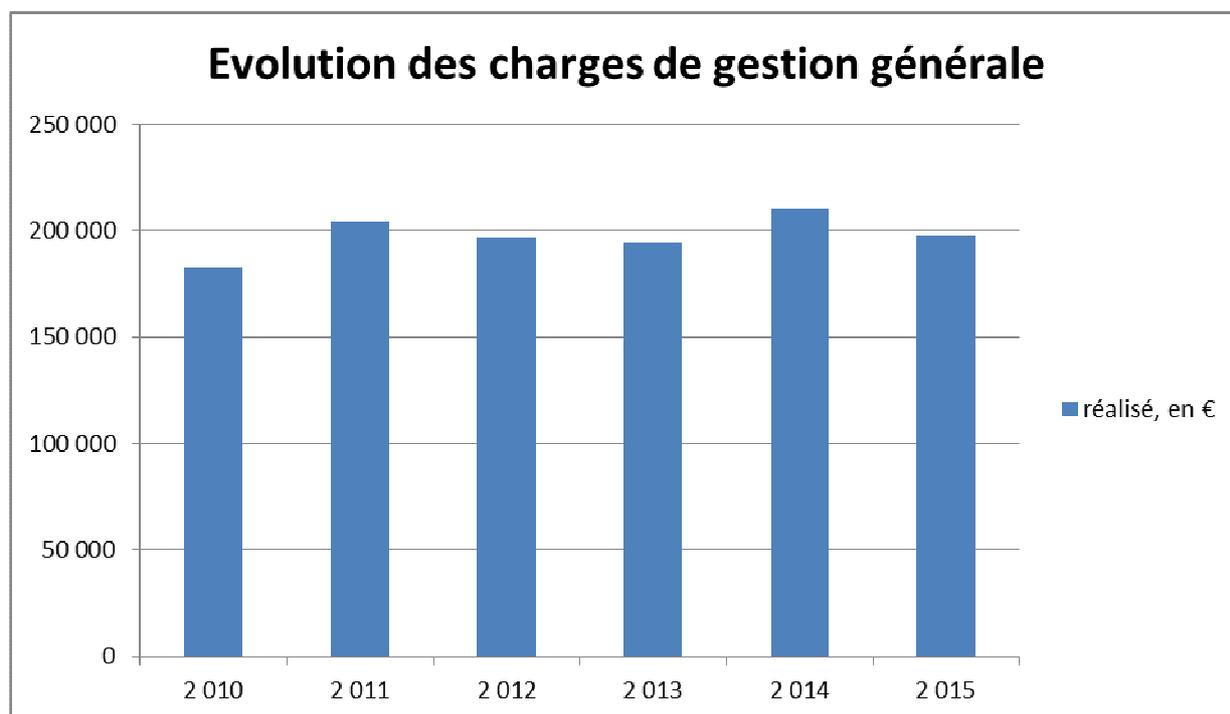
NB : Certains postes sont parfois co-financés par plusieurs sources !

D'autre part, cette amélioration dans la visibilité des financements, et la volonté de dé-précarisation de l'équipe a vu une nette évolution dans le statut des employés du Parc :



3-2 Évolution des charges de fonctionnement :

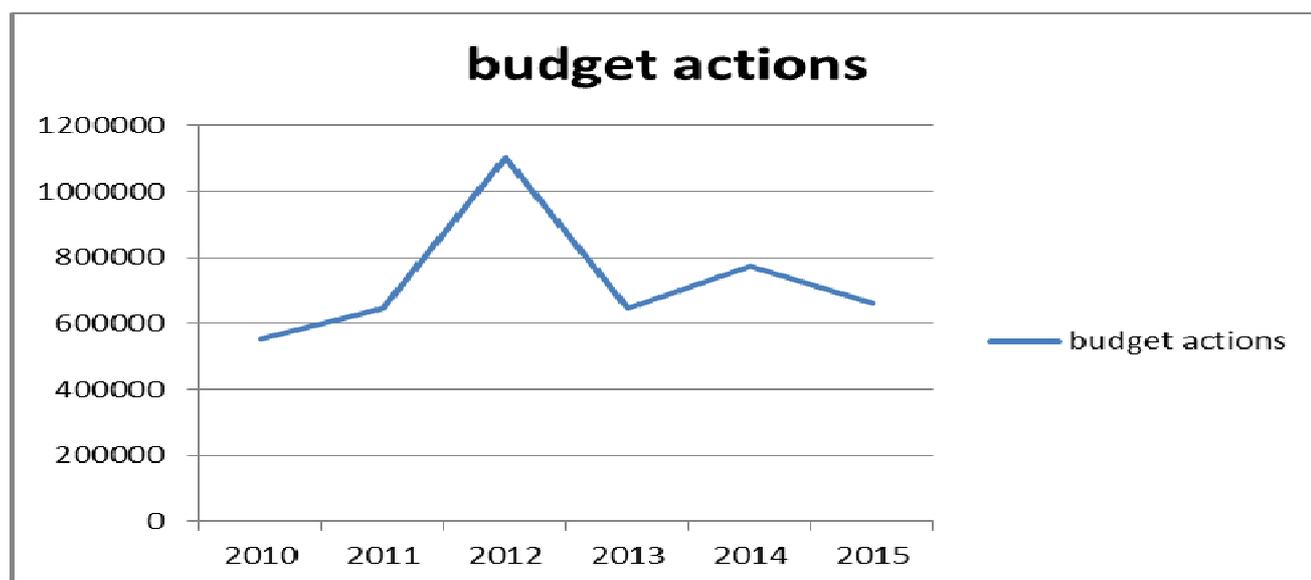
Depuis 2011 les charges de fonctionnement fluctuent entre 195 000 et 210 000 euros. Les efforts sont constants pour veiller à une gestion rigoureuse de ces dépenses.



Pour 2016, il est proposé de programmer une enveloppe équivalente (200 000 euros).

3-3 Évolution du budget de fonctionnement consacré aux actions :

Les dépenses relatives aux actions réalisées se situent entre 600 et 800 000 euros (sauf l'année 2012, à laquelle s'ajoute le budget d'organisation du congrès des Parcs) :



Comme le montre ce graphique, le budget consacré aux actions est fluctuant et connaît des cycles liés au rythme de vie des actions et des programmes financiers. Ainsi certaines années voient de nombreuses actions se solder, d'autres années sont davantage consacrées à la conception des projets et à la recherche de financements.

Pour 2016 : il est prévu une **augmentation importante du budget consacré aux actions** qui s'explique de plusieurs manières :

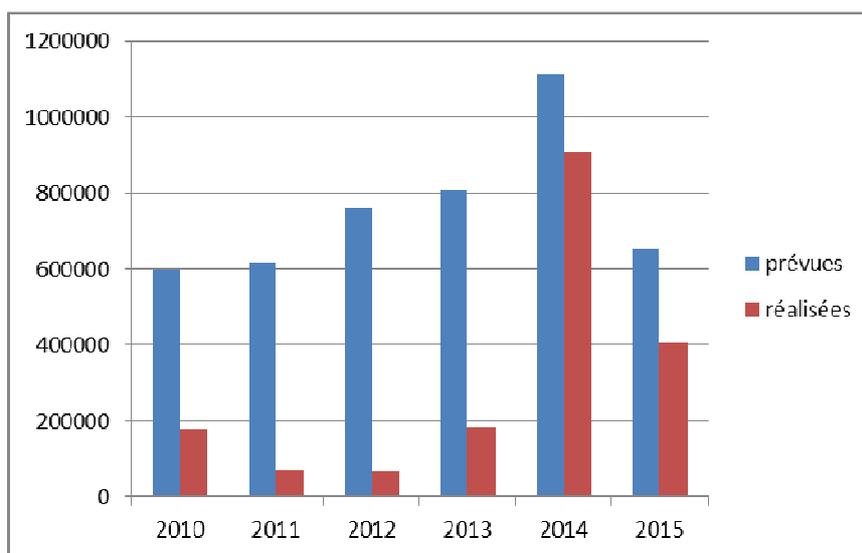
- volonté exprimée par les élus que le Parc soit plus dans le « faire », l'opérationnel et qui se traduit par le portage d'actions plus nombreuses par le Parc (et donc moins de temps passé à l'accompagnement d'actions portées par des partenaires).

- suite à l'année 2015 qui a permis la réponse à plusieurs appels à projets, l'année 2016 verra le démarrage de plusieurs nouvelles actions importantes telles que la déclinaison de la TVB, la définition d'un plan de gestion sédimentaire du haut Verdon, la préparation de la nouvelle déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de la ripisylve, les premières actions de l'espace valléen...

3-4 Les investissements :

Évolution des dépenses d'investissement :

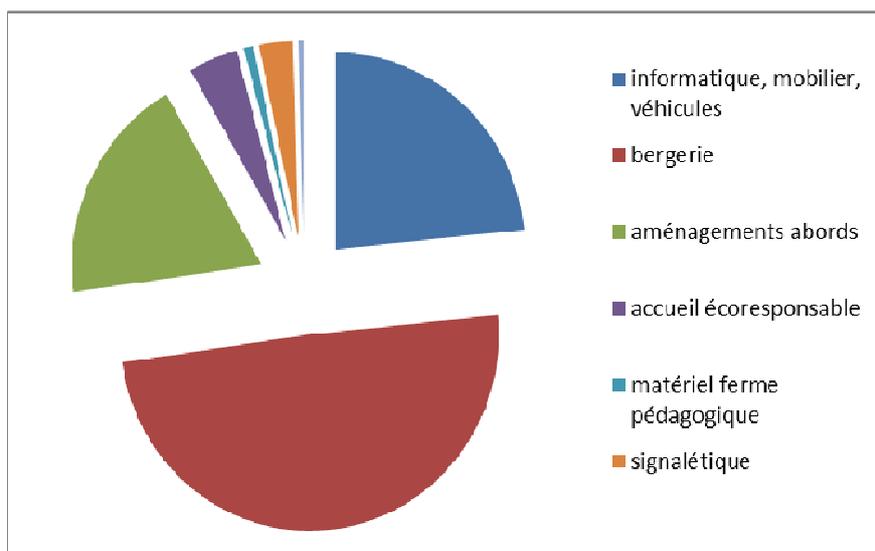
Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles sont en moyenne de 238 000 euros par an entre 2008 et 2015.



Les principaux investissements réalisés ces dernières années en dehors des besoins matériels liés au fonctionnement (informatique, véhicules) ont porté sur les aménagements du domaine de Valx :

- aménagement des abords, (aire de stationnement, accès...)
- améliorations des conditions de travail dans les locaux
- réhabilitation de la bergerie et création de la ferme pédagogique

Le total cumulé des dépenses d'investissement entre 2008 et 2015 (hors opérations d'ordre) est de 1 902 110,35 euros. Elles se répartissent ainsi :



En dehors des équipements liés au fonctionnement (ordinateurs, véhicules...), ces investissements ont été financés au moins à 80 %. Concernant la ferme pédagogique, un détail de l'opération est joint en annexe.

Principales dépenses d'investissement envisagées

Cette situation va évoluer puisque plusieurs décisions récentes vont amener le syndicat à porter de plus en plus d'opérations d'aménagement. Ainsi la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels touristiques, dotée de son propre budget annexé à celui du syndicat, et la décision de portage du projet de restauration du Colostre, qui préfigure un éventuel transfert de compétence GEMAPI génèrent des **engagements pluriannuels** sur les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagements de sites dans le cadre de la régie : en 2016 sont prévus les aménagements des 2 premiers **belvédères de la Dent d'Aire et du Col d'Iloire** pour un montant de 138 720 € TTC. Le financement est assuré par des aides croisées entre l'État (OGS), la Région, les 2 départements 04 et 83. L'autofinancement est apporté par les communes de La Palud et d'Aiguines. D'autre part la Régie mettra en place le réseau radio pour un coût de 62 400 € TTC subventionné à 80 % par la Région.
- Travaux d'aménagement et de valorisation du **Point sublime** : seule la définition du programme et le concours d'architecte sont prévus au budget 2016 mais le montant prévisionnel des travaux qui se dérouleront entre 2017 et 2020 s'élève à 1 553 000 € TTC. Le plan de financement est précisé mais l'opération est inscrite dans le programme Espace Valléen et dans l'Opération grand site
- Opération de **restauration hydro morphologique du Colostre** : pour un coût total des différentes phases : 4 964 000 €. Première phase budgétée sur 3 ans à partir de 2016 (secteurs Saint-Martin et Allemagne) pour un montant de 1 164 000 € subventionné à 100 % par l'Agence de l'eau et le programme FEDER. Il faut noter cependant qu'une partie importante des dépenses sera inscrite dans la section fonctionnement car correspond à des travaux d'entretien.
- Plan de gestion des domaines de Valx et Félines. Les deux domaines, propriétés du Conservatoire du littoral, sont gérés par le Parc. À ce titre, les différents corps de bâtiments sont sous la responsabilité du syndicat (cession de droits réels). **À Valx**, les 3 bâtiments principaux sont la **bastide** (bureaux actuels de la maison du Parc), la **bergerie** (actuellement ferme pédagogique) et l'**ancienne ferme**. Les travaux de restauration de la bergerie et de création d'une ferme pédagogique sont réalisés, seul un équipement pédagogique reste à terminer en 2016 (coût proposé au budget : 40 000 €). En 2016, les études doivent démarrer pour définir le **programme architectural de l'ancienne ferme**. Si possible (financements en cours de recherche), des **premiers travaux de confortement** des toitures et de la structure pourraient être programmés. Un premier financement a été acquis pour commencer la réhabilitation d'une partie du corps de ferme, l'**ancienne grange** pour un montant de 68 900 € TTC.

Sur le domaine de **Félines**, sont présentes **deux fermes** : une, refaite à neuf par le Conservatoire, est louée aux chevriers et l'autre constituée de deux appartements et un studio est utilisée pour loger les stagiaires et les saisonniers + un appartement est loué à une employée du Parc chargée de faire le suivi. Des **travaux d'entretien** des appartements se poursuivront en 2016.

Patrimoine du syndicat mixte :

Le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, au regard d'autres collectivités, possède un patrimoine limité aux besoins de fonctionnement de l'équipe et aux bâtiments situés sur le domaine de Valx Félines

Bâtiments sur les domaines de Valx Félines : convention de cession de droits réels du Conservatoire du littoral au bénéficiaire du Parc : bastide de Valx, bergerie, ancienne ferme (dont grange), les 2 fermes de Félines.

Véhicules : 6 véhicules + achat d'1 véhicule prévu en 2016 + location d'1 véhicule électrique prévu à compter de 2016.

Parc informatique : 43 ordinateurs + 3 serveurs + 12 imprimantes

→ Renouvellement ordinateurs prévu en 2016,

→ Marché impression en cours pour remplacer les « petites » imprimantes par de copieurs multifonctions mutualisés par étage (en location).

Passerelle de l'Estellié

Divers : Mobilier de bureau, matériel d'entretien des domaines (débranchailleuse, tronçonneuses, etc.)

Amortissements

Obligatoires pour le syndicat mixte depuis le budget 2010. Cependant en cas de subventions obtenues sur de l'investissement → amortissement des dépenses ET des recettes correspondantes.

Les travaux réalisés dans le cadre de la régie ne feront pas l'objet d'amortissement, puisque réalisés sur du patrimoine communal ou départemental.

Évolution des amortissements depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	18 455 €	25 045 €	28 800 €	34 840 €	70 000 €	83850 €
Recettes	0	0	0	5 180 €	6 908 €	30550 €

À compter de l'exercice 2017 : démarrage de l'amortissement de la ferme pédagogique (sur 25 ans)
 $966\,000\text{ €} / 25\text{ ans} = 38640\text{ € /an}$

3-5 Endettement :

Pas d'emprunt à ce jour.

À envisager pour financer l'autofinancement des travaux de la régie.

3-6 État des provisions constituées :

Passerelle Estellié = 250 000 €

Provision / masse salariale = 30 000 € / an depuis 2013 (total 90 000 €)

→ 30 000 € à prévoir à nouveau sur 2016